

2018_DELCCAS_01

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS, convoqué le 18 janvier 2018, s'est réuni le 25 janvier 2018, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire et Président du CCAS.

Présents : Monsieur Claude VIAL, Madame Annie LEGROS, Madame Hélène HUGUES, Monsieur Olivier ARAUJO, Monsieur Jean-Paul JANIN, Madame Françoise MARTEL, Madame Catherine GERARD.

Absents excusés : Madame Renée OECHSLIN
Madame Chantal CLERC

Pouvoir : Madame Renée OECHSLIN à Madame Annie LEGROS.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Madame Hélène HUGUES

Débat d'Orientation Budgétaire.

Rapporteur : Monsieur Claude VIAL, Maire et Président du CCAS.

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a modifié les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les mesures relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Maire et Président du CCAS de présenter aux membres du conseil d'administration du CCAS un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération.

Le débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires de l'exercice 2018

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire,

PREND ACTE de la tenue de débat.

**AINSI DÉLIBÉRÉ
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Claude VIAL,
Maire et Président du CCAS de Charly

